

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
TENUE PAR MADAME LOUISE LAVIGNE, MAIRESSE  
Projet de règlement no 442-U  
Débutant à 20 h et se terminant à 20 h 24**

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE  
L'HÔTEL DE VILLE, LE 3 AVRIL 2012, À 20 H.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 Séance ordinaire du 6 mars 2012
  - 4.2 Séance extraordinaire du 14 mars 2012
  - 4.3 Séance extraordinaire du 20 mars 2012
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Renouvellement de l'entente avec la Seigneurie des îles inc. – Piste cyclable
  - 5.2 Octroi de contrat – Veolia, Service à l'environnement – Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)
  - 5.3 Autorisation de signature – Cession du lot no 3 157 575 (arrière lot rue Henriette)
  - 5.4 Nomination de M. Benoît Fortier – Représentant de la Ville – CCRA de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
  - 5.5 Inscriptions au colloque annuel 2012 – RÉMME
  - 5.6 Engagements de la Ville – Projet Carrière Carignan Phase II (Quartier branché)
- 6. FINANCES**
  - 6.1 Déboursés du mois de mars 2012
  - 6.2 Transfert budgétaire
  - 6.3 Acquisition d'un photocopieur et d'une imprimante réseau – Services techniques
  - 6.4 Fermeture – Règlement no 428-E
  - 6.5 Renonciation au montant de solde à financer – Règlement no 428-E
- 7. SERVICES TECHNIQUES**
  - 7.1 Octroi de contrat – Entretien parcs et espaces verts 2012-2013-2014 (APP-12-007-TP)
  - 7.2 Octroi de contrat – Travaux de coupe de foin et hautes herbes 2012-2013-2014 (APP-12-002-TP)
  - 7.3 Embauche – Préposé saisonnier régulier aux Services techniques
  - 7.4 Autorisation – Dépense supplémentaire de 3 000 \$ – Problématique goût et odeur – Usine de filtration
  - 7.5 Embauche – Journaliers surnuméraires aux travaux publics

- 7.6 Octroi de contrat – Aménagement d'un talus chemin de la Carrière (APP-12-017-GE)
- 7.7 Octroi de contrat – Réfection de trois toitures (APP-12-018-TP)

## **8. URBANISME**

- 8.1 Mandat – Caractérisation des installations septiques
- 8.2 Dérogation mineure 12-DM-03 – 2365, rue Éthel Est
- 8.3 Dérogation mineure 12-DM-04 – 144, rue Antoine-Forestier
- 8.4 Dérogation mineure 12-DM-05 – Lot rénové no 2 600 994, chemin du Coteau-de-Trèfle Nord
- 8.5 Demande de dérogation amendée – Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
- 8.6 Approbation du projet d'aménagement d'ensemble – Projet Le Riviera – Partie de lot no 4 759 889
- 8.7 Permis de construction soumis aux dispositions du règlement sur les PIIA – Lots nos 4 947 445 et 4 947 444
- 8.8 Permis de construction soumis aux dispositions du règlement sur les PIIA – Lots nos 4 947 414, 4 947 416, 4 947 430, 4 947 431 et 4 947 432

## **9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

- 10.1 Activités – Semaine de la famille et Journée Nationale du Sport et de l'Activité Physique
- 10.2 Demande d'autorisation – Bar laitier mobile dans les rues de Carignan
- 10.3 Demande de commandite – Gala de L'Atelier Lyrique de Chambly
- 10.4 Demande d'aide financière – Corps de cadets Royaux de l'armée canadienne 2793 de Chambly
- 10.5 Décret de la Semaine d'action Bénévole

## **11. ENVIRONNEMENT**

- 11.1 Jour de la Terre

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

- 12.1 Petite caisse – Loisirs
- 12.2 Fête nationale 2012 – Confirmation de partenariat

## **13. RÉGLEMENTATION**

- 13.1 Adoption – Projet de règlement 240-9  
Règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 240 tel qu'amendé, afin d'exiger certaines attestations professionnelles notamment dans le cadre d'un projet de développement
- 13.2 Adoption – Second projet de règlement no 243-87  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des marges de recul avant et arrière minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchard, Liliane Ouest et Est et Éthel Est

- 13.3 **Adoption – Second projet de règlement no 243-89**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le secteur Sud de la carrière situé à l'est des rues Lareau et Bouthillier et afin d'harmoniser ledit secteur avec les orientations du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu
- 13.4 **Adoption – Projet de règlement no 243-90**  
Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 243 tel qu'amendé, afin de préciser les normes particulières en matière de matériaux de revêtement extérieur du bâtiment principal à l'intérieur de la zone H132
- 13.5 **Adoption – Règlement no 431-E**  
Règlement autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 1 393 000 \$
- 13.6 **Adoption – Règlement no 442-U**  
Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
- 13.7 **Avis de motion – Règlement no 444-U**  
Règlement relatif à un programme particulier d'urbanisme (PPU) en vue d'un projet de redéploiement de la trame urbaine dans le secteur centre, plus spécifiquement dans sa partie nécessitant un remembrement des lots non-limitrophes à une voie publique
- 13.8 **Avis de motion – Règlement 243-91**  
Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé afin d'y introduire des dispositions associés aux projets intégrés à l'intérieur des zones visées par un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur centre
- 13.9 **Avis de motion – Règlement no 244-2**  
Règlement modifiant le règlement no 244 afin d'y introduire des objectifs et des critères d'intégration et d'implantation architecturale à l'intérieur des zones visées par un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur centre
- 13.10 **Avis de motion – Règlement no 243-92**  
Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé afin d'y adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40

## **14. INFORMATIONS**

## **15. DIVERS**

- 15.1 Invitation au souper bénéfique – Bureau des Gouverneurs 2011-2012 – Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sont présents :

M<sup>me</sup> Louise Lavigne, mairesse

M<sup>mes</sup> Elena Sanchez, conseillère  
Louise Bisailon Marcil, conseillère  
Marguerite Roussel, conseillère  
Hélène Hayeur Car, conseillère

M. René Fournier, conseiller

Absence motivée :

M. Patrick Marquès, conseiller

Messieurs Alain Cousson, directeur général, Rémi Raymond, directeur général adjoint et greffier et Benoît Fortier, directeur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire sont également présents.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Louise Lavigne, mairesse, déclare la séance ouverte, il est 20 h 24.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**12-04-142**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

## **3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

## **4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

### **4.1 Séance ordinaire du 6 mars 2012**

**12-04-143**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2012.

### **4.2 Séance extraordinaire du 14 mars 2012**

**12-04-144**

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mars 2012.

### **4.3 Séance extraordinaire du 20 mars 2012**

**12-04-145**

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 mars 2012.

## **5. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **5.1 Renouveaulement de l'entente avec la Seigneurie des îles inc. – Piste cyclable**

**12-04-146**

CONSIDÉRANT la résolution no 07-05-286 autorisant la signature de l'entente entre la Ville de Carignan et la Seigneurie des Iles concernant l'ouverture de la piste cyclable;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'appliquer la clause 1 c) qui stipule que « *Dans l'éventualité où le jugement final sur la requête introductive d'instance en contestation du droit à l'expropriation n'était pas rendu le 31 mai 2012, la VILLE pourra à sa guise renouveler la présente entente selon les mêmes termes et conditions, par l'adoption d'une résolution à cet effet dont copie sera transmise à SEIGNEURIE au plus tard le 31 mai 2012* »;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE renouveler l'entente entre la Ville de Carignan et la Seigneurie des Iles concernant l'ouverture de la piste cyclable aux mêmes termes et conditions;

QUE ledit renouvellement de l'entente permette l'utilisation des parcelles de terrains assujetties et ce jusqu'à la plus rapprochée des dates suivantes :

- i) La date du jugement final à intervenir sur la requête introductive du droit à l'expropriation ou,
- ii) Le 31 mai 2017

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70150-512.

### **5.2 Octroi de contrat – Veolia, Service à l'environnement – Collecte des résidus domestiques dangereux (RDD)**

**12-04-147**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de Carignan d'offrir un service de proximité pour la collecte des matières dangereuses;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de collecte de résidus domestiques dangereux à l'entreprise Veolia, Service à l'environnement, pour les collectes qui auront lieu les 5 mai et 8 septembre 2012;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-45211-446 pour un montant n'excédant pas 11 000 \$.

**5.3 Autorisation de signature – Cession du lot no 3 157 575**

**12-04-148**

CONSIDÉRANT la résolution no 05-12-473 autorisant la vente du lot no 3 157 575;

CONSIDÉRANT les nouveaux propriétaires du terrain adjacent à ladite propriété;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la vente du lot no 3 157 575 aux propriétaires adjacents soit M. Sylvain Charron et Mme Carmen Mailloux résidant au 1888, rue Henriette et Mme Sandrine Dumareq, résidant au 1884, rue Henriette;

QUE tout les frais afférents soient à la charge des acquéreurs;

QUE la mairesse et le greffier soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville toute acte inhérent à la présente résolution.

**5.4 Nomination de M. Benoît Fortier – Représentant de la Ville – CCRA de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**

**12-04-149**

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

DE nommer monsieur Benoît Fortier, directeur du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, à siéger pour et au nom de la Ville de Carignan au Comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu.

**5.5 Inscriptions au colloque annuel 2012 – RÉMME**

**12-04-150**

CONSIDÉRANT le 13<sup>e</sup> colloque annuel du Réseau des élues municipales de la Montérégie Est (RÉMME) qui se tiendra les 25 et 26 mai prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'INSCRIRE la mairesse Louise Lavigne ainsi que la conseillère Elena Sanchez au 13<sup>e</sup> colloque annuel du RÉMME;

DE rembourser tous les frais afférents à cet événement;

QUE le remboursement soit effectué en conformité au règlement no 372 établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Ville de Carignan;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-454.

## **5.6 Engagements de la Ville – Projet Carrière Carignan Phase II (Quartier branché)**

**12-04-151**

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la Ville dans le cadre de la demande d'autorisation du projet Carrière Carignan phase II (Quartier branché) auprès du MDDEP;

CONSIDÉRANT la demande de certificat d'autorisation soumise par M. Éric Pelletier de la firme BPR Infrastructures inc. auprès du MDDEP en vertu de la LQE, article 32;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, relativement au projet Carrière Carignan Phase II (Quartier branché), référence plan numéro 01907-004;

QUE la Ville de Carignan s'engage à prendre possession des infrastructures urbaines de l'ensemble des rues lorsque les travaux seront complétés et ce en conformité au protocole à intervenir;

QUE la Ville de Carignan s'engage, lorsque les travaux seront achevés, à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité du projet selon l'autorisation accordée par le MDDEP.

## **6. FINANCES**

### **6.1 Déboursés du mois de mars 2012**

**12-04-152**

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de mars pour un montant de 118 583,46 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de mars, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 1 139 882,41 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

## **6.2 Transfert budgétaire**

**12-04-153**

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

DE transférer les sommes suivantes :

### **a) Afin de couvrir les frais de services d'accompagnement au programme «Climat municipalités» du CREM**

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Taxes générales	01-21100-000

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
4 000 \$	Services professionnels autres	02-47000-419

## **6.3 Acquisition d'un photocopieur et d'une imprimante réseau – Services techniques**

**12-04-154**

CONSIDÉRANT l'adoption du programme triennal des immobilisations pour l'exercice 2012 qui prévoit entre autres le remplacement du photocopieur aux services techniques;

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de sept (7) firmes;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition d'un photocopieur de marque KYOCERA modèle TA-3050CI auprès de Copicom inc. au montant de 6 323,62 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste 22-12013-726, payable par le fonds des immobilisations financé par le fonds de roulement, remboursable au fonds de roulement par le fonds général en (3) trois versements annuels, égaux et consécutifs et ce à compter de l'année 2013.



12-04-155

#### **6.4 Fermeture – Règlement no 428-E**

CONSIDÉRANT que dans le cadre du règlement d'emprunt no 428-E autorisant les travaux de réfection des ponceaux Salaberry/cours d'eau des Trente et Bellerive/cours d'eau Robert et décrétant un emprunt de 708 000 \$, le financement à 674 000 \$ a excédé le coût final des travaux qui est de 651 902 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le trésorier à procéder à la fermeture du règlement d'emprunt no 428-E autorisant les travaux de réfection des ponceaux Salaberry/cours d'eau des Trente et Bellerive/cours d'eau Robert et décrétant un emprunt de 708 000 \$, dont le coût final s'est élevé à la somme de 674 000 \$;

DE réserver l'excédant du financement s'élevant à la somme de 22 098 \$, afin de l'appliquer en paiement comptant lors du refinancement du règlement no 428-E en 2016.

#### **6.5 Renonciation au montant de solde à financer – Règlement no 428-E**

12-04-156

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a entièrement réalisé l'objet du règlement no 428-E autorisant les travaux de réfection des ponceaux Salaberry/cours d'eau des Trente et Bellerive/cours d'eau Robert et décrétant un emprunt de 708 000 \$;

CONSIDÉRANT que le coût réel des travaux s'élève à 651 902\$;

CONSIDÉRANT que le financement permanent de cette somme a été entièrement effectué;

CONSIDÉRANT qu'il existe un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministère des Affaires municipales et des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) au montant de 34 000 \$ qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt no 428-E afin de réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

QUE le montant de la dépense du règlement d'emprunt no 428-E soit réduit à 651 902 \$ et que le montant de l'emprunt soit réduit à 674 000 \$;

QU'un solde disponible de 22 098 \$ soit réservé afin de l'appliquer au prochain refinancement dudit règlement.

## **7. SERVICES TECHNIQUES**

### **7.1 Octroi de contrat – Entretien parcs et espaces verts 2012-2013-2014 (APP-12-007-TP)**

**12-04-157**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'entretien des parcs et espaces verts 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'entretien des parcs et espaces verts à Les Entreprises Éric Suchet inc. au montant de 21 452,05 \$ taxes incluses par année;

QUE ledit contrat est pour une durée de trois (3) ans ayant comme variation du prix d'une année à l'autre l'indice des prix à la consommation déterminée par Statistique Canada pour la région de Montréal;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-70150-519 et 02-70152-529.

### **7.2 Octroi de contrat – Travaux de coupe de foin et hautes herbes 2012-2013-2014 (APP-12-002-TP)**

**12-04-158**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres afin d'obtenir des soumissions pour des travaux de coupe de foin et hautes herbes pour les années 2012, 2013 et 2014;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat à Les Entreprises Philippe Daignault inc. au montant de 41 748,58 \$ taxes incluses par année;

QUE ledit contrat est pour une durée de trois (3) ans ayant comme variation du prix d'une année à l'autre l'indice des prix à la consommation déterminée par Statistique Canada pour la région de Montréal;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-32000-531.

### **7.3 Embauche – Préposé saisonnier régulier aux services techniques**

**12-04-159**

CONSIDÉRANT les recommandations conjointes du directeur des services techniques et du contremaître parcs et travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Éric St-Pierre comme préposé saisonnier régulier aux services techniques;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-151.

### **7.4 Autorisation – Dépense supplémentaire de 3 000 \$ – Problématique goût et odeur – Usine de filtration**

**12-04-160**

CONSIDÉRANT la résolution no 09-10-433 autorisant la firme Aquatech à effectuer un protocole de mise en place temporaire du dosage de chlorure ferrique pour essai de grandeur réelle afin de diminuer le problème de goût et d'odeur à la station de traitement de l'eau potable;

CONSIDÉRANT les coûts reliés à la nécessité de combler l'étude;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller René Fournier, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER une dépense supplémentaire de 3 000 \$ afin de combler les coûts d'analyse de laboratoire requises à la firme Aquatech inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 22-00400-411.

### **7.5 Embauche – Journaliers surnuméraires aux travaux publics**

**12-04-161**

La conseillère Marguerite Roussel se retire et ne participe pas aux délibérations.

CONSIDÉRANT les recommandations conjointes du directeur des services techniques et du contremaître parcs et travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER M. Dominick Marquès au poste de journalier surnuméraire aux travaux publics, à compter du 10 avril prochain et ce, pour une période maximale de 150 jours;

D'EMBAUCHER M. Pascal Roussel au poste de journalier surnuméraire aux travaux publics, à compter du 10 avril prochain et ce, pour une période maximale de 150 jours;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-31000-181.

#### **7.6 Octroi de contrat – Aménagement d'un talus (APP-12-017-TP)**

**12-04-162**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour l'aménagement d'un talus;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat d'aménagement d'un talus à Excavations Darce inc. pour un montant de 265 749,36 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 03-10000-530 sous réserve d'un appropriation des surplus non affectés.

#### **7.7 Octroi de contrat – Réfection de trois toitures (APP-12-018-TP)**

**12-04-163**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des soumissions pour la réfection des toitures du centre communautaire, du garage municipal ainsi que de l'usine de filtration d'eau;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de réfection des trois toitures à l'entreprise Toitures Omer Brault inc. pour un montant de 63 222,45 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 22-12005-411, 22-11011-411 et 22-12014-411 sous réserve d'un appropriation de surplus affectés « eau ».

## **8. URBANISME**

### **8.1 Mandat – Caractérisation des installations septiques**

**12-04-164**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation auprès de (4) quatre fournisseurs afin d'obtenir des soumissions pour la réalisation d'un inventaire de 450 installations septiques ainsi que d'un plan correcteur pour les installations identifiées problématiques;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER à la firme Eco-Pro Environnement, le mandat d'effectuer un inventaire de 450 installations septiques ainsi qu'un plan correcteur visant à recommander les travaux afin de corriger les installations identifiées comme problématique, pour un montant de 54 613,13 \$ taxes incluses;

QU'un montant ne dépassant pas 5 000 \$ soit réservé afin d'obtenir sur demande des tests de coloration;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au projet 12-06.

### **8.2 Dérogation mineure 12-DM-03 – 2365, rue Éthel Est**

**12-04-165**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre conforme, dans le cadre d'une opération cadastrale, une profondeur de terrain de 27,38 mètres alors que la norme en vigueur exige une profondeur minimale de 30 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre conforme, dans le cadre d'une opération cadastrale, une profondeur de terrain de 27,38 mètres, pour la propriété sise au 2365, rue Éthel Est.

**8.3 Dérogation mineure 12-DM-04 – 144, rue Antoine-Forestier**

**12-04-166**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputée conforme une piscine creusée située à 0,49 mètre du bâtiment principale alors que la norme en vigueur exige une distance minimale de 2 mètres;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE refuser la dérogation mineure pour la propriété située au 144, rue Antoine-Forestier.

**8.4 Dérogation mineure 12-DM-05 – Lot rénové no 2 600 994, chemin du Coteau-de-Trèfle Nord**

**12-04-167**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure ayant pour effet de rendre réputé conforme une largeur d'un terrain de 10,95 mètres alors que la norme en vigueur exige une largeur minimale de 46 mètres et de rendre réputé conforme une superficie de terrain de 1 361 mètres carrés, alors que la norme en vigueur est de 2 787 mètres carrés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Hélène Hayeur Car, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure visant à rendre réputé conforme une largeur d'un terrain de 10,95 mètres alors que la norme en vigueur exige une largeur minimale de 46 mètres et de rendre réputé conforme une superficie de terrain de 1 361 mètres carrés, alors que la norme en vigueur est de 2 787 mètres carrés;

LE TOUT conditionnel à la consolidation du lot faisant l'objet de la présente dérogation soit le lot no 2 600 994 et le lot no 2 600 987.

**8.5 Demande de dérogation amendée – Schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu**

**12-04-168**

CONSIDÉRANT la résolution no 11-12-402 demandant à la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu une dérogation afin de

permettre la construction d'une voie publique dans la plaine inondable située sur les lots nos 2 599 773 et 2 600 658;

CONSIDÉRANT le dépôt par le propriétaire de l'addenda à la demande de dérogation pour le prolongement de la rue Olivier-Morel produit par la firme AECOM daté de mars 2012;

CONSIDÉRANT la demande dudit propriétaire afin de faire ses représentations auprès du Comité consultatif régional d'aménagement (CCRA) de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'AMENDER la demande de dérogation au schéma afin d'y inclure pour considération l'addenda à la demande de dérogation pour le prolongement de la rue Olivier-Morel;

QUE le conseil municipal demande à la M.R.C. de la Vallée-du-Richelieu de permettre au propriétaire M. Mario Venafro, accompagné de son expert-conseil, M. Gaston Lacroix, de faire des représentations auprès du Comité consultatif régional d'aménagement (CCRA).

#### **8.6 Approbation du projet d'aménagement d'ensemble – Projet Le Riviera – Partie de lot no 4 759 889**

**12-04-169**

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement d'ensemble déposé pour le projet domiciliaire Le Riviera ayant fait l'objet d'approbation de changement d'affectations récréatives à résidentielles au schéma d'aménagement et ayant été accepté par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER le plan d'aménagement d'ensemble de la firme APUR, urbanistes conseils, tel que soumis le 18 octobre 2011 portant le numéro de dossier 1011-424.

#### **8.7 Permis de construction soumis aux dispositions du règlement sur les PIIA – Lots nos 4 947 445 et 4 947 444**

**12-04-170**

CONSIDÉRANT les plans de construction soumis pour les lots nos 4 947 444 et 4 947 445;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les deux plans de construction modèle C-1 et C-7 déposés en mars 2012 par Les Constructions Jasmont inc. respectivement adressés au 2925 et 2929 boulevard Désourdy;

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager à venir sur les lots nos 4 947 444 et 4 947 445 prévus à l'article 3 du projet de règlement no 244-1.

**8.8 Permis de construction soumis aux dispositions du règlement sur les PIIA – Lots nos 4 947 414, 4 947 416, 4 947 430, 4 947 431 et 4 947 432**

12-04-171

CONSIDÉRANT les plans de construction soumis pour les lots nos 4 947 414, 4 947 416, 4 947 430, 4 947 431 et 4 947 432;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER les plans de construction modèle La Citiz, La Contemporaine et la Nouvelliste déposés en mars 2012 par les Habitations Poudrette inc. respectivement aux adresses suivantes situées sur le boulevard Désourdy :

ADRESSE	LOT	MODÈLE
2996	4 947 414	La Citiz
2988	4 947 416	La Contemporaine
2935	4 947 430	La Citiz
2928	4 947 431	La Nouvelliste
2924	4 947 432	La Citiz

LE tout conditionnel au respect des objectifs d'aménagement relatifs à l'aménagement paysager à venir sur les lots nos 4 947 414, 4 947 416, 4 947 430, 4 947 431 et 4 947 432 prévus à l'article 3 du projet de règlement no 244-1.

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**



## **10. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ**

### **10.1 Activités – Semaine de la famille et Journée Nationale du Sport et de l'Activité Physique**

**12-04-172**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de réitérer les activités dans le cadre de la Journée de la Famille;

CONSIDÉRANT la possibilité de combiner à cette dernière la Journée Nationale du Sport et de l'Activité Physique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la tenue d'activités qui auront lieu samedi le 5 mai au centre communautaire ainsi que sur les terrains de soccer afin de souligner la Journée de la Famille et la Journée Nationale du Sport et de l'Activité Physique;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-70290-499.

### **10.2 Demande d'autorisation – Bar laitier mobile dans les rues de Carignan**

**12-04-173**

CONSIDÉRANT la demande de madame Nathalie Savoie afin de vendre, à l'aide d'un camion identifié, des produits glacés, dans les rues de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Marguerite Roussel et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER l'accès à madame Nathalie Savoie au territoire de Carignan, à l'exception de l'île Goyer, pour la vente itinérante de crème glacée pour la saison estivale 2012.

### **10.3 Demande de commandite – Gala de L'Atelier Lyrique de Chambly**

**12-04-174**

CONSIDÉRANT la demande de commandite de L'Atelier Lyrique de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à L'Atelier Lyrique de Chambly une commandite au montant de 100 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

#### **10.4 Demande d'aide financière – Corps de cadets Royaux de l'armée canadienne 2793 de Chambly**

**12-04-175**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Corps de cadets Royaux de l'armée canadienne 2793 de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Corps de cadets Royaux de l'armée canadienne 2793 de Chambly une aide financière d'un montant de 250 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

#### **10.5 Décret de la semaine d'action Bénévole**

**12-04-176**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de souligner la contribution des personnes donnant de leurs temps;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan décrète la semaine du 15 au 21 avril prochain comme étant la semaine de l'Action Bénévole;

CONFIRME son appui au Centre d'Action de bénévolat de la Rive-Sud qui fait la promotion de l'action bénévole de qualité à notre population.

### **11. ENVIRONNEMENT**

#### **11.1 Jour de la Terre**

**12-04-177**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de souligner le respect de l'environnement dans le cadre du Jour de la Terre le 22 avril prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par le conseiller René Fournier et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Carignan tient à souligner le Jour de la Terre le 22 avril prochain;

QUE le conseil municipal de Carignan rappelle l'importance au respect de l'environnement et encourage ses citoyens à devenir de meilleurs écocitoyens.

## **12. LOISIRS ET CULTURE**

### **12.1 Petite caisse – Loisirs**

**12-04-178**

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir sur les lieux de l'argent liquide afin de transiger pour le camp de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER une somme de 250 \$ afin de constituer une petite caisse pour le service de camp de jour;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 54-11100-000.

### **12.2 Fête nationale 2012 – Confirmation de partenariat**

**12-04-179**

CONSIDÉRANT la volonté des municipalités de Saint-Mathias, Richelieu et Carignan d'élaborer, en partenariat, des activités dans le cadre de la fête nationale dont l'événement aura lieu le 23 juin prochain;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER le partenariat avec la Ville de Richelieu et la Ville de Saint-Mathias pour l'élaboration et la gestion de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin 2012;

QUE le conseil municipal reconnait que la Ville de Richelieu soit en charge de l'organisation complète de l'événement;

D'AUTORISER la Ville de Richelieu à demander pour et au nom de la Ville de Carignan toute demande de subvention.

### **13. RÉGLEMENTATION**

#### **13.1 Adoption – Projet de règlement no 240-9**

**Règlement modifiant le règlement de permis et certificats numéro 240 tel qu'amendé, afin d'exiger certaines attestations professionnelles notamment dans le cadre d'un projet de développement**

**12-04-180**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement 240-9 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 240 tel qu'amendé, afin d'exiger certaines attestations professionnelles notamment dans le cadre d'un projet de développement, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 240-9 modifiant le règlement de permis et certificats numéro 240 tel qu'amendé, afin d'exiger certaines attestations professionnelles notamment dans le cadre d'un projet de développement.

#### **13.2 Adoption – Second projet de règlement no 243-87**

**Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des marges de recul avant et arrière minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchard, Liliane Ouest et Est et Éthel Est**

**12-04-181**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet de règlement no 243-87 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des marges de recul avant et arrière minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchard, Liliane Ouest et Est et Éthel Est, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement no 243-87 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'autoriser des marges de recul avant et arrière minimales de terrain en harmonie avec les constructions existantes du secteur Centre. Les terrains concernés se situent sur les rues Marie-Anne Ouest et Est, Gertrude, Thérèse, Albani, Henriette, Jeanne-Déchard, Liliane Ouest et Est et Éthel Est.

### **13.3 Adoption – Second projet de règlement no 243-89**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le secteur Sud de la carrière situé à l'est des rues Lareau et Bouthillier et afin d'harmoniser ledit secteur avec les orientations du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu

12-04-182

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du second projet de règlement no 243-89 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le secteur Sud de la carrière situé à l'est des rues Lareau et Bouthillier et afin d'harmoniser ledit secteur avec les orientations du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement 243-89 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé, afin d'introduire un mécanisme réglementaire sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE) pour le secteur Sud de la carrière situé à l'est des rues Lareau et Bouthillier et afin d'harmoniser ledit secteur avec les orientations du schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu.

### **13.4 Adoption – Projet de règlement no 243-90**

Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 243 tel qu'amendé, afin de préciser les normes particulières en matière de matériaux de revêtement extérieur du bâtiment principal à l'intérieur de la zone H132

12-04-183

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement 243-90 modifiant le règlement de zonage numéro 243 tel qu'amendé, afin de préciser les normes particulières en matière de matériaux de revêtement extérieur du bâtiment principal à l'intérieur de la zone H132, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le projet de règlement no 243-90 modifiant le règlement de zonage numéro 243 tel qu'amendé, afin de préciser les normes particulières en matière de matériaux de revêtement extérieur du bâtiment principal à l'intérieur de la zone H132.

### **13.5 Adoption – Règlement no 431-E**

**Règlement autorisant l'acquisition du lot 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 1 393 000 \$**

**12-04-184**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement d'emprunt no 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme e 1 393 000 \$, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Louise Bisailon Marcil et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement d'emprunt no 431-E autorisant l'acquisition du lot no 4 179 564 et d'une partie des lots nos 4 179 561 et 4 179 562 du cadastre du Québec afin d'y ériger entre autres une école primaire et décrétant un emprunt à long terme de 1 393 000 \$.

### **13.6 Adoption – Règlement no 442-U**

**Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)**

**12-04-185**

CONSIDÉRANT que chacun des membres du conseil ont reçu copie du règlement no 442-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE), déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Elena Sanchez, appuyé par la conseillère Hélène Hayeur Car et résolu à la majorité :

Le conseiller René Fournier vote contre.

D'ADOPTER pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement no 442-U sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE).

### **13.7 Avis de motion – Règlement no 444-U**

**Règlement relatif à un programme particulier d'urbanisme (PPU) en vue d'un projet de redéploiement de la trame urbaine dans le secteur centre, plus spécifiquement dans sa partie nécessitant un remembrement des lots non-limitrophes à une voie publique**

**12-04-186**

Avis de motion est donné par la conseillère Marguerite Roussel à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 444-U relatif à un programme particulier d'urbanisme (PPU) en vue d'un projet de redéploiement de la trame urbaine dans le secteur centre, plus spécifiquement dans sa partie nécessitant un remembrement des lots non-limitrophes à une voie publique.

**13.8 Avis de motion – Règlement 243-91**

Règlement modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé afin d'y introduire des dispositions associés aux projets intégrés à l'intérieur des zones visées par un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur centre

12-04-187

Avis de motion est donné par la conseillère Elena Sanchez à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 243-91 modifiant le règlement de zonage no 243 tel qu'amendé afin d'y introduire des dispositions associés aux projets intégrés à l'intérieur des zones visées par un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur centre.

**13.9 Avis de motion – Règlement no 244-2**

Règlement modifiant le règlement no 244 afin d'y introduire des objectifs et des critères d'intégration et d'implantation architecturale à l'intérieur des zones visées par un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur centre

12-04-188

Avis de motion est donné par la conseillère Hélène Hayeur Car à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement no 244-2 modifiant le règlement no 244 afin d'y introduire des objectifs et des critères d'intégration et d'implantation architecturale à l'intérieur des zones visées par un programme particulier d'urbanisme (PPU) dans le secteur centre.

**13.10 Avis de motion – Règlement no 243-92**

Règlement modifiant le règlement no 243 tel qu'amendé afin d'y adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40

12-04-189

Avis de motion est donné par la conseillère Louise Bisillon Marcil à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine assemblée du conseil le règlement 243-92 modifiant le règlement 243 tel qu'amendé afin d'y adapter la réglementation de zonage au plan projet d'ensemble présenté par le promoteur du secteur du Quartier Branché relativement au terrain actuellement compris à l'intérieur de la zone A40.

**14. INFORMATIONS**

**15. DIVERS**

**15.1 Invitation au souper bénéfice – Bureau des Gouverneurs 2011-2012 – Centre d'écoute Montérégie Briser l'isolement chez les aînés**

12-04-190

CONSIDÉRANT l'invitation pour le septième souper bénéfice au profit du Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Louise Bisailon Marcil, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'acquisition de quatre (4) billets au coût de 125 \$ chacun pour le souper bénéfice au profit du Centre d'écoute Montérégie, Briser l'isolement chez les aînés qui se tiendra le 4 mai prochain;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-11000-999.

## **16. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**12-04-191**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Marguerite Roussel, appuyé par la conseillère Elena Sanchez et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 21 h 30.

---

Rémi Raymond  
Greffier

---

Louise Lavigne  
Mairesse